

CONSEIL COMMUNAL DE ROSSINIÈRE

Procès-verbal de la séance de Conseil communal du 25 juin 2024

M. Alexandre Mottier, président, accueille le syndic, la Municipalité, ainsi que les conseillères et conseillers.

Il donne la parole à la secrétaire pour l'appel qui fait état de la présence de vingt-sept conseillères et conseillers. M^{mes} Lorraine Garnier, Dorothée Ramel, et M. Hervé Martin sont excusés.

Le président constate que le quorum est atteint et ouvre la séance.

2. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour, accepté à l'unanimité, sera suivi tel que présenté.

1. Appel
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Procès-verbal
4. Correspondance et communications du bureau
5. Communications de la Municipalité
6. Nomination du bureau 2023-2024
 - a. du (de la) président(e)
 - b. du (de la) vice-président(e)
 - c. des scrutateurs
 - d. des scrutateurs suppléants
7. Nomination de la commission de gestion
 - a. des membres
 - b. des suppléants
8. Préavis n° 3/2024 – Comptes et gestion 2023
9. Préavis n° 4/2024 – Vente d'une partie de la parcelle RF 850 propriété de la Commune de Rossinière comprenant la gare (ECA 92) et l'ancien atelier du MOB (ECA 93) à la compagnie du Chemin de fer Montreux Oberland bernois SA
10. Préavis n° 5/2024 – Modification du règlement communal de la taxe de séjour et de la taxe sur les résidences secondaires
11. Divers et propositions individuelles

3. Procès-verbal

Le procès-verbal de la séance du 26 mars 2023, reçu le 19 juin par courrier électronique, est adopté à l'unanimité avec remerciements à son auteure.

4. Correspondance et communications du bureau

M. Alexandre Mottier fait part d'un courriel de Pays-d'Enhaut Région Economie et Tourisme (PERET). Celles et ceux qui sont intéressés à recevoir la lettre d'information destinée tant aux responsables politiques qu'aux partenaires et aux prestataires de PERET sont invités à s'inscrire. Par ce biais, ils resteront informés des projets, de l'actualité liée à la région, des événements régionaux, des potentielles aides disponibles, entre autres.

Il lit ensuite quelques lettres d'excuse envoyées par les membres absents.

5. Communications de la Municipalité

M. Jean-Pierre Neff, syndic, salue chacune et chacun au nom de la Municipalité. Il informe que l'installation du chantier du centre d'activités CARoss débutera le 8 juillet. La pose de la nouvelle barrière des escaliers de l'horloge, retardée en raison des travaux, aura lieu, quant à elle, le 22 juillet.

En ce qui concerne la nouvelle péréquation vaudoise, il rappelle qu'elle a été adoptée par le Grand Conseil à une large majorité. Quelques nouveautés : elle va tenir compte des besoins et des ressources des communes ; le Canton va injecter quelque 160 millions par an.

M. Alain Karnstädt, municipal, signale que la dernière étape des travaux du pont Rose-Marie à La Tine débutera le lundi 1^{er} juillet. Il sera ainsi fermé à la circulation et aux piétons. L'objectif est de terminer, si possible, pour le 23 août.

M. Antoine Martin, municipal, annonce que les travaux d'installation d'un réservoir d'eau additionnel et d'un filtre UV, sur l'alpage de Ratevel, sont terminés. Se montant à environ 200 000 francs, ils seront subventionnés à hauteur de 70 % par le Canton et la Confédération.

Une fois n'est pas coutume. En l'absence de M^{me} Dorothee Ramel, M. Alexandre Fivat, municipal, lit le rapport qu'elle a écrit en tant que présidente du Conseil d'établissement de l'école du Pays-d'Enhaut. Cette dernière relate la bonne entente et le dynamisme qui règne au sein du conseil. Elle mentionne trois groupes de travail autour de thèmes choisis. Le premier s'occupe de la brochure d'activités extra-scolaires et assure le suivi et la mise à jour de ladite brochure ; à noter que la version numérique sera adaptée au fur et à mesure des besoins, et la version papier complétée par des flyers. Le second cherche des solutions pour sécuriser le trajet des élèves qui se rendent à l'école ; et ce, dans le but de promouvoir la mobilité douce et l'apprentissage de la circulation à pied, vélo ou transport public, en toute sécurité. Le troisième s'attèle au réaménagement de la cour d'école de Château-d'Œx. Pour information : une fois validés, les procès-verbaux des séances du conseil précité, sont mis en ligne sur le site de l'école.

6. Nomination du bureau 2023-2024

Il est procédé à l'élection des membres du bureau à main levée.

a. Nomination du (de la) président(e) du Conseil communal

M. Christophe Moinat propose M^{me} Fabienne Ziörjen. Ayant accepté cette fonction, elle est élue à l'unanimité, sous une salve d'applaudissements.

b. Nomination du (de la) vice-président(e) du Conseil communal

M. Christophe Moinat propose M^{me} Estelle Martin. Ayant accepté la fonction de vice-présidente, elle est élue à l'unanimité, sous une salve d'applaudissements.

c. Nomination des scrutateurs

M. François Margot propose M^{me} Valérie Richoz et M. Fernand Dubuis qui, ayant accepté la tâche, sont également élus, sous une salve d'applaudissements.

d. Nomination des scrutateurs suppléants

Sont proposés comme scrutateurs suppléants par M. François Margot : M^{me} Laurence Marmillod et M. Nicolas Creteigny. Tous deux acceptent et sont élus, sous une salve d'applaudissements.

7. Nomination de la commission de gestion

Pour la commission de gestion, M. Mikaël Geser propose MM. Florian Karlen, Marc Michault, Guillaume Lenoir, Hervé Martin et François Margot. Tous sont élus sous une salve d'applaudissements.

b. Nomination des suppléants

En tant que suppléantes à la commission de gestion, M. Mikaël Geser propose M^{mes} Céline Rohrbasser et Ruth Crossett. Elles sont élues à leur tour sous une salve d'applaudissements.

8. Préavis n° 3/2024 – Comptes et gestion 2023

Le rapport de la commission de gestion est présenté tour à tour par chaque membre de la commission. Il en ressort les points suivants concernant la gestion et les comptes 2023 (*pour le rapport dans son entier, voir le rapport de commission*) :

La commission s'est réunie à sept reprises pour la gestion et a rencontré deux fois la Municipalité. En ce qui concerne les comptes, la commission s'est réunie à deux reprises et a rencontré le syndic et la boursière. Elle a en outre eu l'opportunité de visiter les bureaux de la Municipalité en mai dernier, en compagnie des municipaux.

ADMINISTRATION

MCH2

Il est attendu que le passage au plan comptable MCH2 impactera quelques peu les dicastères en plus, bien sûr, du travail de la boursière. La Commune bénéficie aussi de l'expertise de M. Jean-Michel Chapalay, ancien boursier de Château-d'Ex, pour gérer la transition.

Nouvelle péréquation

Les travaux sur la nouvelle péréquation intercommunale vaudoise (NPiV) ayant progressé, il devient possible de mieux deviner son impact sur la commune. S'il est attendu que Rossinière sorte quelque peu gagnante de la nouvelle mouture, il faudra bien sûr attendre le premier exercice (budget 2025) pour confirmer la chose.

Plan d'affectation communal (PACom)

Nous approchons le bout du tunnel et un préavis a été présenté par la Commune au Conseil communal lors de l'assemblée du 26 mars 2024 et accepté par ce dernier.

Sur seize oppositions présentées, la majorité ont été traitées par la Commune et/ou levées. Le reste fut levé par le Conseil communal et, dans le cas d'un recours, le sera par le Canton, selon la procédure. Dans ce sens, le PACom devrait être approuvé par le Canton. Parallèlement, les trois Communes ont lancé leur plan directeur déterminant le Système de gestion des zones d'activités (SRGZA) qui impacte directement le PACom.

Le crédit accordé par le Conseil communal lors de l'assemblée du 3 octobre 2023 est presque entièrement épuisé, mais les subventions attendues n'ont pas encore été reçues. En effet, elles ne sont reçues qu'une fois le PACom activé et mis en vigueur par le Canton.

ALPAGES

A la suite des questions de la commission de gestion sur des modifications permettant de réduire les besoins en eau des alpages, la Commune informe que les normes se sont renforcées ces dernières années, ce qui entraîne la décharge d'eaux ayant une turbidité moyenne qui pourrait favoriser la genèse de bactéries. De même, si les eaux des toits peuvent être utilisées pour les eaux grises, elles ne peuvent servir à l'alimentation, y compris du bétail. En particulier, les toits en tavillons, chers à notre région, rejettent des petites écharde de bois qui rendent l'eau de ruissellement impropre à la consommation.

TRAVAUX

CARoss

Le Centre d'activités de Rossinière (CARoss) représente un des efforts les plus importants de la Commune pour sa pérennité énergétique et écologique et fut la raison de plusieurs débats durant ces précédentes années. Le permis de construire a été délivré en septembre 2023 et il est prévu que les travaux débutent en 2024.

Durant la première étape seront construits :

- La chaudière de la centrale de chauffage à distance*
- Le garage des véhicules de la Commune*
- Les bureaux du Parc naturel régional Gruyère Pays-d'Enhaut (comme présenté durant l'assemblée du Parc, fin février 2024)*

Le Groupement forestier du Pays-d'Enhaut n'a pas encore pris de décision sur son éventuel déménagement dans le bâtiment du CARoss et le Jardin des Monts s'est retiré du projet. De même, dans un premier temps, seuls les bureaux du Parc naturel régional Gruyère Pays-d'Enhaut sont prévus, l'idée d'une Maison du Parc n'ayant pas été confirmée pour l'heure.

Il est à noter que si la centrale sera prioritairement dédiée à la génération électrique, elle fournira aussi bien sûr la chaleur à distance, en premier lieu aux bâtiments communaux. La centrale est dimensionnée pour consommer une moyenne de 3000 m³ par an de plaquettes de bois (environ 1000 m³ de grumes), ce qui représente environ le tiers du volume annuel généré par les forêts de Rossinière. L'emploi de combustible

provenant de l'extérieur de la commune est possible en cas d'insuffisance locale, mais le but est de privilégier la production locale.

ÉPURATION

Gestion hydrique

M. Alain Karnstädt nous informe que les captages seront mieux contrôlés, avec l'installation de barrières sur les accès de ceux-ci pour le bétail et le gibier, ainsi que pour les promeneurs. Les normes en vigueur sur la qualité de l'eau ont été renforcés ces deux dernières années.

En plus d'une discussion sur le prix de l'eau achetée à la ville de Lausanne (actuellement au tarif Urgence), la Commune regarde à bénéficier des travaux de cette dernière sur son captage de La Siernette, en récupérant une partie de ces eaux.

PÔLE SANTÉ

Dans notre région le Pôle Santé et son conseil de fondation chapeautent le pôle hospitalier, les établissements médico-sociaux (EMS), dont le nouveau bâtiment des Gentianes, et le centre médico-social (CMS) pour les soins à domicile. Cependant, le Canton contrôle la politique de santé et le Pôle Santé est soumis à ses décisions, dont il doit néanmoins assumer les coûts et les impacts.

La situation du Pôle Santé a conduit à une analyse, génératrice de vingt-cinq propositions, qui devrait réduire un déficit annuel de 1 000 000 de francs à un surplus de 180 000 francs, si les prévisions tiennent.

COMPTES 2023

Groupement forestier du Pays-d'Enhaut (GFPE)

Si la commission reconnaît que l'analyse de ce bilan n'est pas de son ressort, elle note néanmoins un bilan peu clair et quelque peu surprenant : plusieurs postes sont très différents du budget annoncé et l'imputation des salaires est aussi manquante.

La Commune confirme qu'elle est en effet consciente du manque de clarté entre budget et comptes sur le tableau de présentation des comptes du GFPE. Ceux-ci ont été approuvés par les trois Communes et l'Etat de Vaud le 22 mai 2024, sur la base d'un document plus complet et validé par un fiduciaire. Néanmoins, la Commune nous confirme qu'après une vingtaine d'années de comptes équilibrés, elle a noté une dégradation des chiffres. De plus, la part communale est en forte augmentation, surtout pour Rossinière (env. 200 francs par habitant) qui héberge une bien plus grande proportion de forêts que les autres communes du Pays-d'Enhaut.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Poste 110.318.1 (Informatique)

La commission a été informée que la Commune utilise les logiciels (en particulier BDI et Abacus pour la gestion des salaires) de la société OFISA Informatique S.A. De plus, celle-ci gère aussi le parc et aide à la sécurité informatique de la Commune.

FINANCES

Poste 210.400 (Impôts)

La commission s'est réjouie des 400 000 francs supplémentaires encaissés par rapport au budget, et surtout aux presque 25% par rapport à l'exercice précédent. La Commune confirme que le revenu des impôts

augmente d'année en année et que quelques nouveaux contribuables participent à cette hausse (ce qui a aussi contribué à l'augmentation sensible des impôts sur les gains immobiliers, au poste 210.441).

Cette augmentation devrait donc être pérenne sur le long terme, mais il convient néanmoins de noter que près d'un tiers des revenus supplémentaires de cet exercice proviennent d'un rattrapage important (et qui explique aussi l'augmentation du revenu sur les intérêts de retard au poste 210.422).

DOMAINES ET BÂTIMENTS

Poste 351.380 (Provision et réserve)

En raison des bons chiffres, cette provision a été effectuée pour parer à des dépenses possibles dans le futur, surtout avec les coûts probables de la transition énergétique. La commission applaudit le bon esprit d'anticipation de la part de la Commune dans ce sens.

TRAVAUX

Poste 420.321 (Intérêts des dettes)

L'augmentation significative de l'intérêt sur les dettes représente en grande partie le crédit pour le Plan d'Affectation Communal (PACom) dont l'augmentation avait été approuvée par le Conseil communal dans son préavis 7/2023 durant son l'assemblée du 20 juin 2023. Elle représente aussi l'augmentation conjoncturelle des taux d'intérêt.

SÉCURITÉ SOCIALE

Frais du projet de fusion avec la Commune de Château-d'Œx

Si le projet de fusion laisse quelques regrets, la répartition des coûts entre Rossinière et Château-d'Œx ne découle pas d'un ratio, mais des frais effectifs, basés sur les vacations des municipaux œuvrant à ce projet.

Ces chiffres doivent néanmoins être publiés afin de recevoir les environ 50% de subventions fournis par le Canton pour les projets de fusion.

Pour conclure, la Commission tient à féliciter la Municipalité pour la stabilisation de la bonne situation financière en 2023. La commission a pu constater les efforts constants afin de respecter les budgets dans les différents comptes.

Néanmoins, la commission insiste sur le fait qu'il faut rester prudent ces prochaines années, notamment en raison de la mise en place de la nouvelle péréquation qui, malgré les prévisions positives, nous réserve probablement des surprises. Si les chiffres projetés nous permettent d'envisager l'avenir avec espoir, c'est peut-être la façon de fonctionner qui nécessitera le plus grand temps d'adaptation.

La commission remercie la Municipalité pour son dévouement dans l'étude du projet de fusion. Elle la remercie enfin pour son travail et sa disponibilité, ainsi que la boursière et tout le personnel communal. Pour conclure, elle propose aux conseillères et conseillers d'approuver le préavis n° 3/2023, tel que présenté.

La discussion est ensuite ouverte.

Concernant le PACom, M. Fernand Dubuis émet des doutes quant aux explications données par la commission, en p.5 du rapport, en ce qui concerne la levée des oppositions. Pour lui, le conseil n'a levé aucune opposition. Il pose en fait la question des différentes compétences : compétences du Canton, de la Municipalité, du Conseil communal.

M. Jean-Pierre Neff rappelle que seize oppositions ont été traitées en conciliation. La Municipalité a proposé au conseil de lever les oppositions restantes, ce qui a été fait lors de l'acceptation du préavis. Une fois adopté par le législatif, le tout est ensuite parti pour approbation au Canton, qui prendra acte que le conseil a levé les oppositions. Lorsque le Canton décidera d'approuver le PACom, il notifiera sa décision ainsi que les décisions communales aux opposants, ces derniers bénéficiant d'un droit de recours au Tribunal cantonal. Si aucun recours n'est déposé, le PACom entrera en vigueur.

M. André Schopfer apporte une précision quant à la description des travaux prévus pour CARoss, en p.6 du rapport. Il indique qu'au lieu d'écrire « la chaudière de la centrale de chauffage à distance », il serait plus juste de mettre « la chaufferie pour mettre la chaudière de la centrale de chauffage à distance ».

M^{me} Catherine Pilet, municipale, donne quelques précisions quant au poste 720.465 (Participation de tiers). Le montant d'un peu plus de 15 000 francs comprend le remboursement d'un montant non dépensé restitué aux trois communes participantes par l'Association régionale du Pays-d'Enhaut pour l'accueil de jour des enfants (ARPAJE). Il comprend également une somme d'environ 2000 francs rétrocédée par la Fondation du Pôle Santé. Ce montant représente les vacations de la municipale déléguée, alors vice-présidente du Conseil de fondation.

La parole n'étant plus demandée, au vu de ce qui précède, les membres présents approuvent à l'unanimité :

- les comptes 2023 tels que présentés, comprenant l'annexe *frais de l'étude de fusion*
- la gestion 2023 de la Municipalité et en donnent décharge aux organes concernés.

M. le Syndic remercie l'assemblée de sa confiance.

9. Préavis n° 4/2024 – Vente d'une partie de la parcelle RF 850 propriété de la Commune de Rossinière comprenant la gare (ECA 92) et l'ancien atelier du MOB (ECA 93) à la compagnie du Chemin de fer Montreux Oberland bernois SA

La commission ad hoc, dans son rapport lu par M. Nicolas Cretigny, rappelle qu'en date du 20 décembre 2023, le MOB a transmis à la Commune une proposition de rachat, pour un montant de 150 000 francs, d'une partie de la parcelle RF850, comprenant la gare et l'atelier. Après expertise, la Municipalité a transmis au MOB une contre-offre de vente de la parcelle comprenant la gare et l'atelier d'une surface de 1037 m² pour un montant de 200 000 francs, somme validée par la direction générale du MOB le 8 avril 2024. Sur la base de éléments à disposition, la commission constate que la parcelle proposée à la vente est réduite d'environ 50% de sa surface par rapport à l'achat de 2009. Il s'agit dès lors d'une opération profitable pour la Commune qui aura acquis, après déduction des intérêts, frais de notariat et amortissement, un terrain constructible à un prix bien plus avantageux que celui du marché actuel.

La commission relève également l'opportunité pour la Commune de rester propriétaire de la zone stratégique à l'ouest et au nord de la parcelle qui garantit l'accès à la zone d'activité mixte du Plan de quartier Gare-Grand Chalet.

La parole n'étant pas demandée, il est procédé au vote. Le conseil accepte, à l'unanimité, la vente à la compagnie du chemin de fer Montreux Oberland bernois SA, d'une partie de la parcelle RF850 comprenant le bâtiment de la gare ECA92 et l'ancien atelier du MOB ECA93 pour la somme de 200 000 francs, les frais inhérents à la vente étant à la charge du futur acquéreur.

10. Préavis n° 5/2024 – Modification du règlement communal de la taxe de séjour et de la taxe sur les résidences secondaires

Le rapport de commission, lu par M. François Margot, met en évidence que l'incertitude règne concernant les effets de la modification du règlement de la taxe de séjour pour le Pays-d'Enhaut. Elle attire l'attention du conseil sur le fait que la simplification nécessaire à l'accord avec Airbnb engendre une modification de la base de taxation. Modification qui permettra à Airbnb de proposer des prix potentiellement moins chers que les autres canaux de vente, et qui est susceptible d'engendrer une diminution de la perception de la taxe sur les objets déjà déclarés, dont les transactions passeraient par Airbnb. La commission ajoute que la proposition faite a cependant l'avantage de clarifier la relation avec Airbnb ; et, au vu des rapports favorables des commissions des deux autres Conseils communaux, elle propose d'accepter le préavis municipal tel que présenté.

M^{me} Cécile Tribot exprime ses doutes face à la solution proposée. Elle se demande quelle est la réflexion qui sous-tend la proposition. S'il s'agit de récolter des taxes en plus, elle n'est pas du tout sûre que cela fonctionne. Le propriétaire prétérité par le nouveau système pourra toujours inscrire son bien à louer sur une autre plateforme plus avantageuse pour lui et pour son locataire. Pour elle, ne régler que le problème d'Airbnb ne résoudra rien.

M^{me} Catherine Pilet répond que, de cette manière, toutes les taxes de séjour seront perçues, ce qui n'est pas forcément le cas à l'heure actuelle. Si l'on se rend compte que cela ne vaut pas la peine, on pourra toujours corriger le tir.

Par vingt-trois voix et trois abstentions, les conseillères et conseillers, acceptent ensuite le nouveau règlement communal de la taxe de séjour et de la taxe sur les résidences secondaires.

11. Divers et propositions individuelles

M^{me} Barbara Savoy s'étonne que le Point I de Rossinière soit fermé l'après-midi durant le week-end, alors qu'il y a une belle exposition au village.

M^{me} Catherine Pilet répond qu'elle va se renseigner et voir s'il est possible d'améliorer la situation.

Constatant la disparition de certains frênes et beaux sapins isolés de nos alpages, M. François Margot souligne leur rôle d'abri pour le bétail et de refuge pour la faune indigène, ailée notamment. Il souhaite que la Municipalité étudie la possibilité de remplacer ces arbres par des érables ou d'autres essences résistant aux changements climatiques, non sans rappeler

que le Parc naturel régional peut soutenir la Commune dans cette démarche. Souhait dont la Municipalité prend bonne note.

M. Jean-Pierre Neff explique en outre que les arbres isolés ne sont pas sous régime forestier ; ils ne dépendent pas des gardes-forestiers. Ils sont considérés comme des arbres d'ornement ; c'est la Municipalité qui en est responsable.

M. Fernand Dubuis évoque le rapiècement de la route du Revers. Actuellement, on saute d'un trou à l'autre, et il faut refaire le taconnage chaque année. Il pose la question d'une éventuelle autre solution.

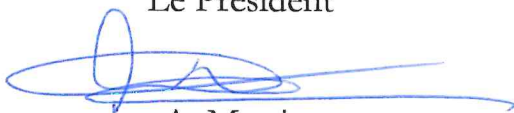
M. Alain Karnstädt informe que les trous seront rebouchés par du goudron, sitôt que la météo le permet.

Toujours concernant la route du Revers, M^{me} Maëlle Dutoit Jupaj s'inquiète du nombre de véhicules circulant trop vite, malgré le manque de visibilité. M. Alain Karnstädt répond qu'on ne peut malheureusement pas faire grand-chose. N'ayant pas de signalisation, ladite route est en effet limitée à 80 km/h, à moins qu'on ne décide de la mettre à 30 km/h. Il est également évoqué la possibilité d'une limite à 60 km/h.

M. Jean-Pierre Neff remercie alors le président sortant pour les deux ans qu'il a passés à la présidence. Il remercie également toutes celles et ceux qui ont accepté de s'investir dans des commissions. Il souligne combien l'engagement de chacune et chacun pour la commune est important.

La parole n'étant plus demandée, M. Alexandre Mottier remercie chacune et chacun de son investissement, en particulier la secrétaire et le bureau. Il souhaite un bel été à chacune et chacun et clôt le conseil.

Le Président



A. Mottier



La Secrétaire



M. Buri